



1er SLALOM EN COTE DE COLLIAS

REGLEMENT

REGLEMENT PARTICULIER SLALOM COLLIAS 2013

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GARD CEVENNES

Organise le 20 Octobre 2013 avec le concours de Racing Auto Passion

Un slalom dénommé : 1^{er} Slalom en Côte Régional de Collias.

Cette épreuve compte pour le championnat de ligue Languedoc Roussillon et pour le challenge de l'ASA Gard Cévennes..

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional le 17/07/2013 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R 357** en date du **24/07/2013**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Manuella PRADES	
Commissaires Sportifs	Mme Audrey JULLIAN	
	Mr José GISPER	3184
Directeur de Course	Mme Carmen BELCHI	8747
Directeur de Course Adjoint	Mr Guy MALLEMANCHE	1254
	Mme Nathalie CHANTAGREL	
Directeur de Course Stagiaire	Mme Elodie MAURIN	34670
	Mme Magali VIDAL	
Commissaire Technique Responsable	Mr GHENO Jean	31781
Commissaires techniques	Mr Yvon JOURNAUX	19327
	Mr Nicolas JACQUET	196544
	Mr Bruno LAUZE	
Chargés des relations avec les concurrents	Mr Alain BASTID	
	Mr Jean José DARDANELLI	20166
Chargés des relations avec les concurrents stagiaire	Mr Patrick MAURIN	27826
Chronométrateurs	Mr Georges O'CONNELL	
	Mr Yves GUILLEMIN	2329
Relation presse	Mr Jean Pierre FAYARD	
	Mlle Kathy DOISE	197884
	Mr Jacques RIBARD	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 15 octobre 2013 à 20h.

Publication de la liste des engagés le jeudi 17 octobre 2013

Vérifications administratives le Samedi 19 octobre 2013 de 15h à 19h au parc d'arrivée.

Vérifications techniques le Samedi 19 octobre 2013 de 15h15 à 19h15 au parc d'arrivée.

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 19 octobre 2013 à 18h15 sur la ligne d'arrivée.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 20 octobre 2013 à 8h

Essais chronométrés le dimanche 20 octobre 2013 à partir de 8h30.

Briefing des pilotes le dimanche 20 octobre 2013 à 8h sur la ligne d'arrivée (participation obligatoire)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 20 octobre 2013 à 13h15

Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 20 octobre 2013 à partir de 13h30
- 2^{ème} manche le dimanche 20 octobre 2013 à partir de 15h30
- 3^{ème} manche le dimanche 20 octobre 2013 à partir de 17h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 20 octobre 2013 à 19h30 au parc fermé d'arrivée.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) après la ligne d'arrivée à l'issue de la dernière monte.

Remise des prix et coupes le dimanche 20 octobre 2013 à 20h, parc concurrent.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : en cours

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 19h15 le samedi 19 octobre 2013.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA GARD CEVENNES, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 15 octobre 2013 à 20 heures.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les frais de participation pour les concurrents licenciés à l'ASA Gard Cévennes et les membres de Racing Auto Passion sont fixés à 160 €, réduits à 80 € pour ceux acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Un additif précisera les diverses publicités.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le plan du parcours est joint au présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira de 30" en 30" dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D3 Pk 24,650

Arrivée sur la D3 Pk 22,650

Longueur du parcours 2000 mètres.

6.5P. PARC CONCURENENTS

Les parcs concurrents seront situés après la ligne d'arrivée, en bordure de la D3, côté droit en direction de Cabrières pour les voitures ouvertes, sur les chemins et parcs attenants pour les voitures fermées.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14heures, le samedi 19 octobre 2013.

Les remorques pourront être garées dans le parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc d’arrivée.
- pendant les vérifications au parc d’arrivée.
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée

Sur la ligne de départ de 6h. à 20 heures.

Téléphone permanence n° à définir.

Centre de secours le plus proche :

Téléphone :

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de l’épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes.
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 19h30 au parc fermé d’arrivée.

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l’article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement loisir
- 1 classement VH

Les classements, sous réserve d’éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l’heure d’affichage des classements provisoires.

ARTICLE 10P. PRIX

10.4P. PRIX

1^{er} Général	100€
2^{eme} Général	80€
3^{eme} Général	50€

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise à chaque vainqueur de classe, au premier VHC, au premier Classic et au premier Loisir.

Des fleurs seront remises à la première féminine.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Dimanche 20 octobre 2013 à 20h., Parc concurrent..

Les concurrents recevront leur chèque à l’adresse indiquée sur le bulletin d’engagement.